



CONSEIL MUNICIPAL PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 04 JUIN 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mai 2025

L'an deux mil vingt cinq, le quatre juin à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie de VAUCELLES, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Guillaume GAUTIER LAIR, Maire.

Nombre de conseillers

| | |
|-------------|---------|
| en exercice | 11 |
| présents | 09 |
| votants | 09 + 01 |
| Pouvoir(s) | 01 |

Le Maire procède à l'appel des élus.

Étaient présents : Monsieur Guillaume GAUTIER LAIR, Maire ; Monsieur Christian DUVET, Madame Annie DAVID, adjoints ; Madame Sylvaine GUELLER, Madame Isabelle JEHANNE, Madame Charlotte ARSON, Monsieur Guillaume DUSSOUS, Madame Marie-Thérèse MONTAGNE, Monsieur Fabrice BAZIRE, conseillers municipaux.

Était absent et représenté : Monsieur Henri MURATET a donné pouvoir à Monsieur Guillaume GAUTIER LAIR.

Était absent et non représenté : Monsieur Henri LEGRAND

Secrétaire de séance : Madame Isabelle JEHANNE

Monsieur le Maire procède à la vérification du quorum. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 18h30.

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du précédent Conseil Municipal

- Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), Bayeux Intercom
- Occupation du domaine public, camion pizza
- Remboursement avance de frais agent
- Questions diverses

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU PRÉCÉDENT CONSEIL MUNICIPAL

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le procès-verbal de la dernière réunion de Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le point relatif à l'occupation du domaine public par le camion pizza sur le parking de la mairie, inscrit à l'ordre du jour, ne sera pas soumis à discussion, les éléments nécessaires à son examen n'étant pas encore réunis.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉES

DÉLIB. 2025-14 – APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D’ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT), BAYEUX INTERCOM

Rapport de la Commission Locale d’Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 15 mai 2025.

Par arrêté préfectoral du 21 juin 2021, et conformément à la Loi d’Orientation des Mobilités LOM), la compétence « mobilité » a été transférée à Bayeux Intercom, au 1 er juillet 2021. 6 communes étaient concernées par la modification de l’attribution de compensation au moment du transfert.

Bayeux Intercom a fait le choix de mettre en place une Délégation de Service Public pour la gestion de sa compétence mobilité.

Cette Délégation de Service Public est renouvelée au 1er janvier 2025 et le nouveau schéma proposé par le délégataire redessine 2 types de prestations :

- L’offre de Transport A la Demande (TAD)
- L’itinéraire de circuit n° 2.

Suite à la nouvelle attribution de Délégation de Service Public du transport urbain, le circuit de passage desservant initialement la commune de Vaucelles a été modifié et allongé de 25 minutes le temps de trajet pour rejoindre Bayeux. Par voie de conséquence, la commune de Vaucelles a émis le souhait de ne plus bénéficier de ce service.

Pour cela, la Commission Locale d’Évaluation des Charges Transférées (CLECT) s’est réunie le 15 mai dernier, afin d’émettre un avis sur l’évaluation des charges transférées. Le rapport de la CLECT doit être maintenant approuvé par les communes membres de Bayeux Intercom, dans les 3 mois suivants la notification.

Le conseil communautaire devra par la suite déterminer les attributions de compensation entre les communes concernées et Bayeux Intercom, sur la base de ce rapport. Il est proposé à la présente assemblée, de se prononcer sur le rapport joint de la CLECT, qui a été adopté à l’unanimité, le 15 mai 2025, par les membres de cette commission.

Considérant la nécessité de se prononcer sur le rapport de la CLECT, compte-tenu des enjeux de la nouvelle Délégation de Service Public de Bayeux Intercom, le Conseil Municipal décide d’approuver le rapport de la CLECT, et d’autoriser le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

DÉLIB. 2025-15 – REMBOURSEMENT AVANCE DE FRAIS AGENT

Le Maire informe le Conseil Municipal que la secrétaire de Mairie a du avancer la somme de 7,96 euros, à titre exceptionnel, pour l’envoi d’une lettre recommandée avec accusé de réception.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents et représentés, approuve le remboursement à la secrétaire de mairie pour un montant de 7,96 € et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l’exécution de la présente délibération.

Questions diverses

- Monsieur DUSSOUS, conseiller municipal, présente au Conseil une synthèse préparée en vue du prochain numéro du journal communal « Le Grain de Sel », portant sur la situation financière de la commune.
- Monsieur BAZIRE, conseiller municipal, expose ensuite aux membres du Conseil 4 dessins des graffitis découverts dans l’église et dissimulés derrière des panneaux en bois. Il précise que ces graffitis feront l’objet d’une reproduction sur des panneaux en plexiglas, lesquels seront fixés à l’intérieur de l’église afin de les mettre en valeur.

- Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal qu'un permis de construire a été déposé pour la réalisation du nouvel atelier communal.

- Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que des études préliminaires sont en cours concernant l'aménagement de la 4ème tranche du bourg.

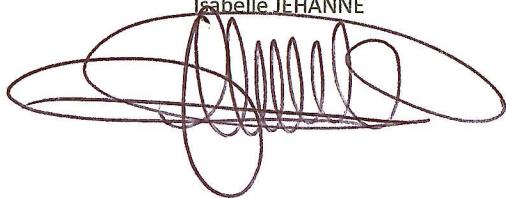
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h36.
La date du prochain Conseil Municipal est fixée au Jeudi 18 Septembre 2025 à 18h30.

Le Maire de Vaucelles,
Guillaume GAUTIER LAIR



A blue ink signature of 'Guillaume GAUTIER LAIR' is written over a circular official seal. The seal is for the 'Mairie de VAUCELLES' and features a central emblem with a figure, surrounded by text and two stars.

La Secrétaire de Séance,
Isabelle JEHANNE



A brown ink signature of 'Isabelle JEHANNE' is written over a large, stylized oval.

